



Compte-rendu

Assemblée Générale Extraordinaire du 06/09/2025

Date de la réunion	06/09/2025
Lieu	Salle Hervé Bazin 49140 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU
Ordre du jour	Projet de fusion entre le Judo Club Seichoï et le Judo Ju-Jitsu du Loir et ratification

Les membres de l'association :

JUDO JU-JITSU DU LOIR

Mairie de Rives du Loir en Anjou

Place de la mairie

Villevêque

49140 RIVES DU LOIR EN ANJOU

se sont réunis le samedi 06/09/2025 de 16h30 à 17h00 au complexe Hervé Bazin de Soucelles - 49140 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU.

L'assemblée générale extraordinaire est composée de 3 membres actifs de l'association et 4 membres ont donné un mandat.

Aucun quorum n'est requis, l'AG extraordinaire précédente en date du 30/08/2025 n'ayant pas atteint le quorum requis par l'article 21 des statuts de l'association. Le vote peut donc avoir lieu.

A été soumise au vote la ratification de la fusion entre l'association Judo Club Seichoï et l'association Judo Ju-Jitsu du Loir datée du 17/06/2025, et après lecture de l'ensemble du document :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité la ratification de la fusion susnommée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait le 08/09/2025 à RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU.

Le président de séance

Ronan GOINEAU